

Règlement de Participation au Prix du CLISPro

1. Présentation de l'événement

Le "Prix du CLISPro" est un prix de présentation orale de travaux réalisés par des internes de santé publique. Il vise à promouvoir les travaux des internes ainsi que de s'exercer à une présentation orale similaire à un congrès de société savante. Les travaux sont évalués par des internes dans un esprit pédagogique.

2. Conditions d'éligibilité

Les participants doivent être internes de Santé publique, inscrit en cours au DES de Santé publique en cours. Les internes en disponibilité, FST/Option Administration de la Santé ou les internes en remord entrant vers la santé publique sont aussi éligibles. Ils doivent être adhérent au CLISP pour l'année en cours au moment de l'inscription.

Sont exclus de la participation au Prix du CLISPro :

- Les internes membres du bureau du CLISP
- Les membres du jurys du Prix du CLISPro
- Les internes ayant pris part de manière active au congrès dans lequel le Prix du CLISPro s'inscrit

Les travaux éligibles comportent tout travail réalisé au cours de l'internat, soit dans un stage, soit en lien avec une thématique de santé publique. Toutes les méthodologies et les thématiques sont acceptées.

3. Modalités d'inscription

Deux catégories sont disponible à l'inscription :

- Catégorie Socle : Réservé aux internes de 1er ou 2ème semestre de leur DES de santé publique
- Catégorie Générale : Ouverts à l'ensemble des internes éligibles

L'inscription se fait par mail à l'adresse affaires.nationales@clisp.fr, en précisant Nom, Prénom, Ville d'internat, semestre en cours à date de l'inscription et catégorie d'inscription et en indiquant dans l'objet du mail : "Participation Prix du CLISPro".

Pour que l'inscription soit complète, l'interne soumet son abstract avant la date limite de soumission des abstracts (Cf Calendrier) à la même adresse mail. Un seul abstract est accepté par personne.

Le participant recevra une confirmation d'inscription à l'issue de la date limite de soumission d'abstract, lui confirmant sa participation ainsi que les modalités de participation, définies ci-dessous.

4. Rédaction de l'abstract

L'abstract soumis est rédigé en langue française, structuré (selon le format Introduction / Matériels et Méthodes / Résultats / Discussion / Conclusion) et avec une limite de 300 mots. Il comporte un titre court, la liste des auteurs et leurs affiliations, ne comptant pas dans la limite de mots.

L'abstract pourra faire l'objet d'une publication dans le Bulletin du CLISP. A ce titre, il sera demandé soit une photographie de l'interne ayant soumis l'abstract ou à défaut une illustration du travail.

5. Présentation des travaux

Dans le cas où le nombre d'abstracts reçus seraient incompatibles avec la durée prévue pour le Prix du CLISPro, une sélection des participants autorisés à présenter leur travaux sera faite par le jury en amont du Prix du CLISPro.

Les présentations des participants se font à la suite lors d'un créneau unique. Lors du Prix du CLISPro, la présentation du sujet se fera par une présentation orale de 10 minutes et un temps de question de 5 minutes par le jury.

6. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera par un jury composé de 3 membres, internes de santé publique, selon une grille d'évaluation. Celle-ci porte sur l'abstract, le contenu de la présentation orale et la prestation lors de la présentation, ainsi que la réponse aux questions.

Il est attendu des jurys un principe de confidentialité, d'impartialité et de bienveillance quant à leur participation et évaluation envers les participants.

La grille n'est pas communiquée aux participants. Le résultat chiffré de l'évaluation n'est pas communiqué aux participants. Un débriefing de la présentation pourra être demandé à l'issue des délibérations pour que le participant ait un retour sur les points forts et faibles.

7. Prix et récompenses

A l'issue des délibérations du jury, est prononcé pour chaque catégorie un vainqueur, sur la base de la grille d'évaluation et du jury. Le vainqueur se voit remettre un prix et une dotation selon la catégorie :

- Catégorie Socle : 200€
- Catégorie Générale : 300€

Le CLISP prendra contact avec les vainqueurs afin de verser le montant sur le compte bancaire au choix des vainqueurs.

8. Calendrier du concours

Ouverture des inscriptions : 27/04/2023

Date limite de soumission des abstracts : 03/06/2023 23h59

Date du Prix du CLISPro : 29 ou 30/03/2023